

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-01/07C

---

**Objet : CONVENTION DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PARTAGES  
RELATIVE A L'OBSERVATOIRE DE LA COTE SABLEUSE CATALANE  
(Obs Cat) 2020 – 2022 AVEC L'AURCA.**

---

L'an deux mille vingt, le 29 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Sud Roussillon à Latour-Bas-Elne, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	27
En exercice :	35	Vote :	Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Josette BOTELLA, Francine CABALLE, Jean CONTE, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Marie-Renée ESCARO, Jacques FIGUERAS, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Thierry LOPEZ, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Michel PALAU, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Louis TORRES, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Thérèse BADOSA donne procuration à Pierre ROGE  
Claudette DELORY donne procuration à Frédéric BERLIAT  
Marie-Reine GILLES-BOSCHER donne procuration à Marie-Claude DUCASSY-PADROS  
Pascale GUICHARD donne procuration à Jean ROMEO  
Thierry SOLDÀ donne procuration à Jean-Jacques THIBAUT

**Absents excusés :** Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Thierry DEL POSO, Nolenn GUIGUEN, Claudette GUIRAUD, Catherine JOURDA, Marie-Thérèse NEGRE, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 22 janvier 2020

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2019, il a été décidé, dans le cadre de la compétence GEMAPI volet « défense contre la mer », d'intégrer le partenariat Obs Cat afin d'obtenir une donnée analysée à l'échelle du fonctionnement hydraulique du trait de côte à savoir à l'échelle de la cellule hydro-sédimentaire de la côte catalane et de mutualiser les coûts.

Aussi, dans le cadre de ce partenariat, il convient de conclure une convention avec l'Agence de l'Urbanisme Catalane (AURCA) définissant les modalités administratives et financières pour l'animation et la gestion de l'Obs Cat.

Pour rappel, les autres maîtres d'ouvrage partenaires sont la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) et la commune de Leucate qui seront donc également signataires de cette convention.

La durée de la convention est de 3 ans.

Le montant total des missions confiées à l'AURCA est de 75 000 € HT par an dont 10 % pris en charge par elle-même.

Après déduction de la subvention de l'Agence de l'eau, le reste à charge TTC pour la communauté de communes Sud Roussillon est de :

2020	2021	2022
6 024 €	3 544 €	3 544 €

Ces montants seront versés annuellement avant le 30 novembre à PMM qui en tant que partenaire fondateur de l'Obs Cat en est la structure centralisatrice pour sa gestion.

**EN CONSEQUENCE ET APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

☞ **DECIDE** de conclure une convention d'objectifs 2020-2022 relative à l'animation et la gestion de l'Observatoire de la Côte Sableuse Catalane (Obs Cat) avec l'AURCA et les autres maîtres d'ouvrages partenaires aux conditions ainsi présentées ;

☞ **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20200129-2020-01-07C-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2020  
Date de réception préfecture : 31/01/2020